



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la motion

M. Cédric Blanc : Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux

Présidente : Anne Saito (Les Verts)
Membres : Cédric Blanc (PLR)
François Cardinaux (PLR) remplacé par Yves Depallens
Charlotte Chevallier (SOC)
Dominik Hunziker (UDC)
Susanne Lauber Fürst (ML)
Josselin Lecoultre (SOC)
Olivier Raduljica (SOC)
Pascal Rossier (PLR)
Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 30 sept. à 19 heures à la buvette du stade de la Saussaz à Chailly.

La municipalité n'était pas représentée, car M. Caleb Walther ne s'est pas présenté. La présidente ouvre la séance en faisant voter les commissaires pour ou contre le maintien de la séance malgré l'absence de représentant municipal. Une majorité claire ayant approuvé le maintien, elle donne la parole au motionnaire M. Cédric Blanc. Le motionnaire commence par évoquer la notion de vision. Il faut comprendre l'objectif de cette motion comme la nécessité de se doter d'un plan d'intension pour la Municipalité et d'un outils de pilotage pour le Conseil Communal. Une vision claire dépend de l'élaboration prioritaire d'un inventaire des locaux des services communaux. Il invite la Municipalité à développer une projet global et de communiquer ses intensions de développement. Il met l'accent sur l'importance d'une cohérence entre le bâti et les opportunités immobilières (à rechercher). Il insiste sur les critères de développement durables tels que la dimension économique (moyens investis), la recherche de performance énergétique des bâtiments ainsi que de la prise en compte des dimensions sociales en lien avec le bien-être des employés et la convivialité des locaux. L'offre de locaux accueillants pour la population et pour le public tient à coeur au motionnaire qui trouve que certains bâtiments sont indignes de services à la population et d'une ville comme Montreux.

Une planification temporelle en lien avec les projets urbanistiques s'avère aujourd'hui indispensable et de surcroît en début de législature afin de nous permettre une projection sur 5 à 10 ans. Pour conclure, le motionnaire dit attendre de la municipalité le développement d'une vision et un plan d'intension inscrit dans le temps afin de permettre au conseil communal et à la Municipalité d'apprécier la globalité des enjeux, d'anticiper des prises de position et des décisions dans le pilotage d'objets importants et d'améliorer la qualité des décisions (plus mesurées par leur impact sur la gestion globale de la commune.

La discussion est ouverte à la commission, un commissaire questionne le groupe quant à la pertinence de modifier la présente motion en postulat. Une majorité du groupe se décide pour le maintien de l'objet

sous forme de motion. Le motionnaire dit également vouloir maintenir cette forme intervention, car il lui importe que la municipalité lui réponde au plus près de son texte.

Un commissaire fait remarquer qu'il y a plusieurs bâtiments éligibles à l'accueil de divers services communaux tels que l'Espace Held ou le site de l'hôpital, par exemple. Un autre commissaire fait remarquer qu'il attend un inventaire municipal qui informe clairement quant au status des bâtiments en question, qui permette de connaître clairement qui en est le ou les propriétaires et de connaître les intentions de la commune d'en acquérir certains.

Un commissaire observe que ce manque de cohérence et de vue d'ensemble était particulièrement flagrant lorsque la Municipalité, dans son préavis récent pour l'extension du collège Montreux-Est et l'aménagement temporaire prévu du Service des Domaines et Bâtiments dans l'immeuble de "Cité Centre", avait évoqué la possibilité de vouloir acheter ce bâtiment.

Le commissaire suivant fait remarquer qu'il trouve curieux que la Municipalité imagine acquérir un bâtiment dans lequel elle loue déjà certains locaux, car il pense que cela mettrait la commune en position de faiblesse en cas de négociation.

Les commissaires reviennent ensuite sur la vision que la Municipalité avait au moment du vote pour la construction de l'Hôtel de ville. Celle-ci aurait alors consisté dans un regroupement des services communaux y compris l'ASR. Suite au rejet du projet par le peuple, cette vision a été perdue selon eux. La population n'aurait alors pas bien compris l'intention des autorités et suite à cela la Municipalité aurait fait du "bricolage" avec la disposition des différents services concernés.

Un commissaire fait la remarque que la présente motion tombe à pic, car nous sommes en début de législature et que nous avons une nouvelle Municipalité en place et qu'il faut utiliser cette nouvelle synergie.

Il est fait ensuite mention que l'absence de PGA ne facilite pas la tâche de la commune, car aucun construit ne serait possible. Un autre commissaire fait remarquer que cela n'est de toute façon pas à l'ordre du jour, car les finances de la commune ne le permettent pas. Nous évoquons également l'image de marque de Montreux qui a été affaiblie par le problème de PGA ainsi que par le 1er projet de transformation du 2m2c qui a été refusé par le peuple. Il serait donc d'autant plus nécessaire de développer une vision claire du bâti en cette législature naissante.

En conclusion un commissaire fait remarquer que nous sommes entrain de siéger sur un site sportif intercommunal où la commune a su développer et soutenir une vision intégrée du sport et qu'il fait confiance à la Municipalité actuelle de développer une nouvelle vision cohérente en matière de bâtiment administratif.

Conclusion

En conclusion, c'est par 10 voix pour, 0 abstention, 0 opposition que la prise en considération de la motion de M. Clédric Blanc est acceptée.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Anne Saito (Les Verts)